

ORGANISME : _____ N° CLIENT : _____

NOM DU RESPONSABLE : _____ TEL : _____

ADRESSE : _____ CP : _____ VILLE : _____

e-mail de l'organisateur : _____ **e-mail pour facturation :** _____

CACHET DE L'ORGANISME

À renvoyer avec un acompte de 25% du total à :

La Plaine Tonique
Service Groupes
599, route d'Étrez
01340 MALAFRETAZ
Tél : 04 74 30 80 52
groupes-seminaires@laplainetonique.com

BAIGNADE AU LAC

La baignade au lac est gratuite pour les groupes hébergés sur le site.
Le responsable du groupe devra annoncer chaque arrivée du groupe sur la plage au personnel surveillant de baignade, en présentant à ce dernier la fiche "Règlement des groupes pour la plage" précisant les nageurs et non-nageurs du groupe.

TARIFS CENTRE AQUATIQUE

1 encadrant gratuit pour 20 personnes payante

Tarif par personne et par séance	Enfants 3 à 12 ans	Adultes et enfants + 12 ans
1 créneau au centre aquatique (2h)	2,60 €	3,20 €

Nous n'acceptons pas les groupes les samedis, dimanches et jours fériés.

Attention, en avril, mai, juin et septembre : horaires d'ouverture restreints et seul le bassin intérieur est accessible.

TARIFS ACTIVITÉS

1 encadrant gratuit pour 20 personnes payantes (hors activités motonautiques)

Activités nautiques et terrestres (tarif/personne, séance de 1h30) <i>VTT, tir à l'arc, course d'orientation, sarbacane, biathlon, catamaran, optimist, canoë-kayak, paddle</i>	9,50 €
Activités motonautiques (tarif/personne, séance de 10 minutes) <i>ski nautique, bouée, banane, baby-ski</i>	11,00 €
Parcours minigolf (tarif par club emprunté)	4,00 €

Toutes les activités sont **encadrées par des moniteurs diplômés** (hors minigolf) et le matériel technique est prêté à chaque participant.
Pour toutes les activités nautiques, un test de natation préventif et obligatoire sera réalisé sur place gratuitement.

RÈGLEMENT GROUPES HÉBERGÉS

La Plaine Tonique considère comme étant un groupe tout ensemble de 7 personnes minimum encadrées par un animateur responsable.

La réservation d'une ou plusieurs séance(s) d'activité et/ou centre aquatique est obligatoire dans le cadre d'un séjour de groupe.

1. LISTE DE PARTICIPANTS

Les encadrants doivent présenter la liste nominative (avec les âges des mineurs) de leur groupe à la réception du camping lors de l'arrivée.

2. ENCADREMENT BAIGNADE

Le groupe doit respecter les normes d'encadrement en vigueur (cf. Arrêté du 25/4/2012 appliquant l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles) :

- ➔ 1 animateur pour 5 enfants de - 6 ans
- ➔ 1 animateur pour 8 enfants de + 6 ans
- ➔ 1 animateur par 1/2 groupe si présence de nageurs et non-nageurs dans le même groupe

3. RÉSERVATION & FACTURATION

La réservation par l'envoi du présent bon complété avant la venue du groupe sur le site est obligatoire.

Avant de compléter la grille de réservation, veuillez contacter :

- ➔ La personne responsable des groupes au 04 74 30 80 52 pour la disponibilité de la baignade (plage et/ou centre aquatique)
- ➔ Le responsable de la Maison des Sports au 06 07 17 88 88 pour les activités

Pour toute séance d'activité encadrée, il sera facturé un minimum de 7 personnes.

La facturation des séances activités/centre aquatique sera effectuée dans les jours qui suivent le séjour, ou bien à la fin du mois en cas de plusieurs séjours réservés.

Toute personne ou élément non déclaré mais constaté par notre personnel fera l'objet d'une facturation, même a posteriori.

Le règlement de la facture est attendu dès réception de cette dernière.

Aucune facture ne sera éditée sur le site.

4. ANNULATION

Toute annulation de votre fait d'une séance de centre aquatique ou activité réservée doit nous être notifiée par mail ou téléphone (auprès de Mme Fructus ou Mme Mindru Cornaton uniquement).

- ➔ si elle intervient à 45 jours ou plus de la date prévue de la séance réservée, nous vous remboursons la totalité des acomptes.
- ➔ si elle intervient à moins de 45 jours de la date prévue de la séance réservée, nous vous remboursons la totalité des acomptes, déduction faite des frais d'annulation de 30€/séance annulée.

5. PLAGES/CENTRE AQUATIQUE

Pas de réservation possible pour les samedis, dimanches et jours fériés.

Chaque groupe doit se présenter impérativement au poste de secours avant toute baignade sur la plage.

Chaque groupe doit avoir son propre matériel de sécurité (ceintures ou bouées).

Les fiches "Règlement groupes plage/centre aquatique" doivent être remplies, signées et présentées aux surveillants de baignade avant de mettre les enfants à l'eau.

Les encadrants doivent classer les enfants par niveau de natation, et respecter les zones de baignade correspondantes.

Pour le centre aquatique, le groupe est tenu de respecter les horaires de baignade réservés.

Chaque personne doit être en maillot de bain, pieds nus et douchée avant d'accéder au(x) bassin(s) du centre aquatique.

Les encadrants sont responsables de la discipline, de la sécurité et de l'hygiène, ainsi que de la surveillance constante du groupe.

Le groupe est réputé connaître le règlement intérieur.

6. MAISON DES SPORTS

La Maison des Sports est ouverte de fin avril à mi-septembre.

Tous les groupes organisés (scolaires, centre de loisirs, associations, ...) doivent se soumettre au test anti-panique relatif à la pratique des activités nautiques conformément à la circulaire N°99-136 du 21 septembre 1999.

Une liste nominative des participants devra être donnée à la Maison des sports lors de la 1ère séance.

Les groupes séjournants dans l'Etablissement restent sous l'entière responsabilité de leurs encadrants. Le personnel de la Maison des Sports ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des agissements des personnes constituant un groupe.

Le directeur, les maîtres nageurs ainsi que les moniteurs de la Maison des Sports sont habilités à intervenir. Tous sont compétents pour prendre toutes les décisions propres à assurer la sécurité et le bon ordre à l'intérieur de l'Etablissement.

L'enseignement des activités nautiques et terrestres est effectué par des moniteurs diplômés.

Le personnel de la Maison des Sports est en aucun cas responsable des pertes ou vols.

Aucun recours ne peut être exercé contre la collectivité pour des objets égarés dans l'Etablissement.

En cas de non-respect des installations, des personnes, des règles d'hygiène, de sécurité et de bienséance, le groupe se verra infliger une mesure disciplinaire allant du simple rappel à l'ordre à l'exclusion de la baignade/des activités, voire l'expulsion du site.

Un rapport sera effectué par nos services et adressé au directeur du centre fautif ainsi qu'à la D.D.C.S.

CENTRE AQUATIQUE

Avant de compléter la grille avec vos effectifs, veuillez contacter la personne responsable des groupes au 04 74 30 80 52 pour connaître les disponibilités.

EFFECTIF	LE/.....			LE/.....			LE/.....			LE/.....			LE/.....		
	10H - 12H	13H30 - 15H30	16H - 18H	10H - 12H	13H30 - 15H30	16H - 18H	10H - 12H	13H30 - 15H30	16H - 18H	10H - 12H	13H30 - 15H30	16H - 18H	10H - 12H	13H30 - 15H30	16H - 18H
3/12 ANS															
+ 12 ANS															
Encadrants															

ACTIVITÉS SPORTIVES

Avant de compléter la grille avec vos effectifs (mineurs et encadrants), veuillez contacter le responsable de la Maison des Sports au 06 07 17 88 88 pour connaître les disponibilités.

Minimum 7 et maximum 12 personnes par séance.

ACTIVITE	HORAIRE	LE/.....	LE/.....	LE/.....	LE/.....	LE/.....
canoë - kayak catamaran optimist paddle	9h à 10h30					
	10h45 à 12h15					
VTT course d'orientation tir à l'arc sarbacane minigolf	9h à 10h30					
	10h45 à 12h15					
ski nautique bouée banane baby ski	9h à 12h					
canoë - kayak catamaran optimist paddle	13h45 à 15h15					
	15h30 à 17h					
VTT course d'orientation tir à l'arc sarbacane minigolf	13h45 à 15h15					
	15h30 à 17h					

Selon les disponibilités, nous vous proposerons des séances de biathlon couplées avec une de nos activités.

Signature du responsable du groupe avec la date et la mention "Lu et approuvé"